

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2011

Présents : Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, Mme GASTON, TOURAINE, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, BAREILLE, Mme CABELLO, MALEIG, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Suzanne SAGE	à	Bernard UTHURRY
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Jean-Marie GOUINEAU	à	Jacques CARSUZAA
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Philippe GARROTE	à	Dominique QUEHEILLE
	Anne BARBET	à	Patrick MAILLET
	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE	à	Eliane YTHIER
	Fabien REICHERT	à	Marie-Lyse GASTON
	Nathalie REGUEIRO	à	Véronique PEBEYRE

Suppléants : Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés : André BERNOS, Gérard URRUSTOY, David LAMPLE, Gérard FRECHOU, Gérard LEPRETRE, Jean-Michel BRUGIDOU, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N°111115-05-PAH

ESPACE BEDAT : CHOIX DES CANDIDATS POUR LA CONCEPTION/REALISATION DE LA SCENOGRAPHIE

M. GAILLAT rappelle que comme convenu lors de précédentes séances, la consultation pour l'aménagement scénographique du futur CIAP de l'Espace Bedat a été engagée dans le cadre de la procédure d'appel d'offres restreint du Code des Marchés Publics (art 33) pour aboutir à la signature d'un marché Conception/Réalisation (art 37 et 69).

C'est ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence en date du 8 juillet 2011 a été publié au BOAMP et au JOUE le 27 juillet et au Moniteur des Travaux Publics le 8 juillet. Il a également été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation « eadministration64 ».

La date de remise des candidatures était fixée au 19 septembre 2011 à 16 heures. 9 candidatures ont été enregistrées.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 septembre pour procéder à l'ouverture des plis. L'analyse technique a été effectuée par les services assistés par le cabinet HARMATAN.

Le jury, composé suivant notre délibération du 25 août 2011, s'est réuni le 25 octobre 2011. Les débats ont été menés suivant les critères de sélection énoncés dans le règlement de la consultation. Après analyse, les membres du jury ont formulé un avis motivé et proposé de retenir les 5 candidats suivants :

1. MEHL'USINE
2. ARSCENES
- 2 (ex aequo). ABAQUE
4. ATTRACTIVE AND CO
5. SCALENE

Pour la suite de la procédure, les 5 candidats retenus recevront le programme de l'opération à partir duquel ils devront établir des prestations de niveau APS pour le mois de mars.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, par 49 voix pour et 1 contre (M CASABONNE)

- **ARRETE** la liste des 5 candidats ci-dessus admis à remettre une offre

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 novembre 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT